

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 21 mai 2026

En prévision de la séance du Conseil général du 28 mai 2026, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

26-610 de Mme Corinne Schaffner et Dominique Breguet, Bernadette Jaques, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Isabelle Hernan, MM. Nicolas Aubert, François Chopard, Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, William Buirette, Vincenzo Trugli, Pierre Surdez, François Schaffner, Philippe Zbinden, Nicolas Zaugg, Michel Rosselet, Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, Michel Jequier (PLR-VL) : Règlement vestimentaire dans les bassins de la piscine – quelle position au Locle ?

En mars 2026, le parlement genevois a adopté une modification réglementaire limitant les tenues autorisées dans les bassins aux « maillots de bain une ou deux pièces dont la longueur maximale arrive au-dessus des genoux et laissant les bras nus ».

Au Locle, le règlement général de la piscine n'a pas été actualisé depuis juin 2015.

Comment le Conseil communal se positionne-t-il face à cette évolution réglementaire genevoise ?

Envisage-t-il d'introduire une règle similaire dans le règlement de la piscine du Locle ?

Une révision plus large ou complète du règlement est-elle prévue à court ou moyen terme ?

26-611 de M. Nicolas Aubert et Mmes Dominique Breguet, Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Isabelle Hernan, Martine-Eliane Donzé, MM. François Chopard, Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, William Buirette, Vincenzo Trugli, Pierre Surdez, François Schaffner, Philippe Zbinden, Nicolas Zaugg, Michel Rosselet, Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, Michel Jequier, Théo Dänzer (PLR-VL) : La tour Bournot 33, bientôt suffisamment mûre pour sortir de serre ?

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis qu'une plaque en verre tombée de la tour Bournot 33 avait conduit à sa mise sous échafaudages. En novembre 2019, le Conseil communal avait répondu à une interpellation socialiste que le projet des propriétaires dépassait le seul remplacement des plaques défectueuses et qu'il consistait en un projet global d'assainissement qui devait se concrétiser au cours du premier semestre 2020. En octobre

2022, interpellé cette fois-ci par le groupe PLR, le Conseil communal avait évoqué des baisses de loyers accordées aux locataires qui les avaient sollicitées parce qu'importunés par les échafaudages ainsi que des difficultés de financement d'un propriétaire dont le soutien par les établissements bancaires n'était pas toujours à la hauteur de ses attentes. Hormis en la qualifiant de complexe, le Conseil communal n'avait alors pas précisé la planification et les échéances temporelles des travaux restant à effectuer avant de retrouver l'immeuble enfin délivré d'échafaudages. Le Conseil communal peut-il préciser aujourd'hui comment évoluent les travaux, leurs perspectives et date de fin ?

9. MOTION

26-901 de Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mme Corine Bolay Mercier, M. Joël Galvani (PS-Les Verts) : Végétalisation des cours d'école.

En juin 2025, le Conseil général de Neuchâtel a approuvé un crédit pour la rénovation et la végétalisation des cours d'école de la ville et nous avons pu découvrir récemment le travail effectué sur le collège des Parcs.

Le Conseil général de Val-de-Ruz a voté lors de sa dernière séance un important crédit pour la rénovation et la végétalisation des cours d'école (en impliquant les élèves dans le projet). Le canton de Vaud a également initié via le département de la formation, de la jeunesse et de la culture la végétalisation des cours d'école, pour favoriser la biodiversité.

<https://www.education21.ch/fr/ressources-pedagogiques/des-cours-decoles-vegetalisees-et-amenagees-en-faveur-de-la-biodiversite>

Avec la problématique du réchauffement climatique, nous constatons malheureusement des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes. Les surfaces bétonnées stockent la chaleur en journée et la relâchent la nuit, créant le phénomène de l'îlot de chaleur. Dans les cas extrêmes, on peut remarquer une différence de température de 6 à 10 degrés entre la ville et la campagne. Les cours d'école sont des surfaces de réserve que nous pourrions utiliser pour lutter contre ce problème, tout en les rendant plus agréables pour leurs utilisateurs en y créant de nouvelles surfaces ombragées ou à l'abri de la pluie.

Est-ce que la Ville du Locle a prévu de suivre le même chemin ? Quels sont les projets en cours dans ce domaine ?

Nous remercions le Conseil communal de nous informer des éventuels projets sur cette thématique et de nous soumettre un rapport détaillé à ce sujet avec un éventuel agenda des travaux prévus.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,

P. Martinelli